Envoyé en préfecture le 28/10/2026
Reçu en préfecture le 28/10/2026
Publié le
ID : 019-211904206-20261026-DELIB2026_047-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CHANTEIX

Le vingt-six octobre deux mille vingt-six à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de CHANTEIX, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean MOUZAT, Maire.

Présents : Jean MOUZAT - Françoise SERRE - Christophe BOURDET - Catherine VIDAL - Jean-Pierre VERGNE - Evelyne LAVENU - Isabelle BAUDRY - Franck MIGNAT - Carla AFONSO DA CRUZ - Karine RABES - Vanessa CARAMINOT - Eric LIVET - Philippe TERRANA - Romain CLERGEAU - Julien QUERE

Excusés représentés : Evelyne LAVENU représentée par Françoise SERRE

Excusés non représentés :

Philippe TERRANA est désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 22 octobre 2026

Délibération 2026-047
RODP Enedis

Monsieur le maire fait part au Conseil Municipal de l'état des sommes dues par Enedis pour 2026 au titre de l'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité.

Cette redevance s'élève à 245 € - *Montant établi sur la base de la redevance 2002 avec un taux de revalorisation de 59,83%.*

Sur le rapport du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **ACCEPTE** la redevance d'occupation du domaine public 2026 pour un montant de 245 € (deux cent quarante-cinq euros)
- **AUTORISE** le maire à émettre le titre de recettes correspondant

Membres présents : 14
Membres absents : 1

Votants : 15
Suffrages exprimés : 15
Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette décision et informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification, sa réception par le Représentant de l'Etat et sa publication.
Acte certifié conforme par monsieur le Maire et rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de TULLE
Publié le 28/10/2026
Transmis au représentant de l'Etat le 28/10/2026

Le Maire,
Jean MOUZAT